

BARCELONE – Sensibilisation commune NCUC-At-Large : votre guide concernant l'architecture de l'ICANN (2 sur 2)

Lundi 22 octobre 2018 – 12h15 à 13h15 CEST

ICANN63 | Barcelone, Espagne

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous allons commencer dans cinq minutes, donc prenez place s'il vous plait.

Donc on commence. Très bien. Allons-y sans plus attendre.

Bienvenue à nouveau à vous tous. Nous allons avoir 45 minutes cet après-midi. 45 minutes avec Tatiana qui a dû quitter la salle pour se rendre dans une autre réunion. Et pour la remplacer, nous avons au micro- nous avons lancé l'enregistrement. 45 minutes pour parler de deux thèmes supplémentaires : la responsabilité de l'ICANN et le PDP accéléré. Donc Bruna Santos nous a rejoints et il y a une règle supplémentaire pour cette séance ; ne parlez pas la bouche pleine. Les interprètes non plus parce qu'on n'a pas le budget pour nettoyer les cabines.

Donc nous avons la question sur la responsabilité de l'ICANN et ses différents processus. On en parle depuis [souvent et bien longtemps]. Qui ? La responsabilité de l'ICANN. ICANN est responsable envers qui ? Telle est la question.

Nous avons des experts qui nous ont rejoints dans la salle, et j'allais

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.**

leur demander- je ne sais pas, Milton, vous voulez rebondir là-dessus, nous donner votre point de vue ? Et je peux également demander à quelqu'un d'autre également. Il y a un groupe spécialisé dans la responsabilité de l'ICANN qui existe. Et donc Milton Mueller, nous allons lui redonner la parole.

MILTON MUELLER :

Très bonne question. La responsabilité de l'ICANN est envers qui ?

Au départ, au début de l'ICANN, l'ICANN avait son propre Conseil d'administration, des membres élus, différents processus, mais fondamentalement, ils étaient responsables auprès et envers le gouvernement américain avec le contrat IANA qui existait, qui autorisait l'ICANN à jouer les fonctions IANA et à contrôler la zone racine pour le DNS mondial. Donc on n'aimait pas cette situation ; ça ne nous satisfaisait pas et donc nous avons poussé pour qu'on élimine ce lien qui existait entre le gouvernement américain et les fonctions IANA.

L'ICANN serait responsable envers qui ? s'il ne fonctionne pas bien, c'est ce qui va se passer ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Et la réponse était l'ICANN est responsable envers la communauté mondiale de l'Internet, les personnes qui utilisent les services de l'Internet. Et nous voulons un système d'autogouvernance qui transcenderait les États nations, qui ne dépendrait pas d'un seul gouvernement, d'une organisation non gouvernementale. Nous ne voulions pas que l'ICANN soit contrôlée par l'IUT, ou un traité international ou par le

gouvernement américain. On voulait une indépendance par rapport aux gouvernements. Et c'est ce qu'on a fait lors de la transition.

Nous avons été très heureux lorsque le Ministère américain du commerce a décidé que l'ICANN pouvait être tout à fait responsable dans le cadre de la communauté multipartite. Donc nous avons la propre représentation, les organes de représentation, la communauté habilitée, c'est comme ça que nous l'avons appelé, qui contrôlait donc le Conseil d'administration de l'ICANN et ainsi certaines décisions peuvent être remises en question. Donc l'idée c'est que l'ICANN est responsable envers vous, envers la communauté qui participe et qui est impactée par ces décisions de politiques.

BRUNA SANTOS : Merci beaucoup, Milton. Nous avons des questions à ce sujet ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, j'étais en train de manger du melon, excusez-moi. Greg Shatan, peut-être que vous voudriez rebondir là-dessus aussi sur la responsabilité. Peut-être qu'il y a quelque chose, peut-être que vous voudriez rajouter quelque chose ?

GREG SHATAN : Oui. Je crois que Milton a bien résumé la question. Avec la transition de l'IANA, il y avait une communauté à l'ICANN qui n'avait pas bien compris comment elle fonctionnait. À la suite du contrat de l'IANA, il y

a eu une sonnette d'alarme qui a résonné. Donc comment allons-nous gérer cette transition. Nous avons cette piste de travail 2.

Moi j'étais rapporteur de la juridiction. Nous avons une question spécifique de juridiction de l'ICANN, pas seulement au niveau de l'organisation privée, mais le rapport avec une organisation à but non lucratif. Parce que l'ICANN était incorporée dans le cadre des lois de l'État de Californie, aux États-Unis. Donc ce n'est pas une organisation gouvernementale. C'est complexe.

Les règles étaient un petit peu différentes. Il y avait un pays hôte, et ainsi de suite. Donc cela posait problème. Nous avons dû définir un cadre d'interprétation en effet pour le règlement intérieur. Nous avons le sous-groupe de transparence. Nous avons également des rapporteurs ici présents. Donc c'était vraiment, comment dire, complexe.

Et on avait beaucoup à résoudre. Et s'il y a une piste de travail 3, eh bien, ce sera vraiment très difficile.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tijani Ben Jemaa, vous voulez répondre un petit peu à cette question, nous donner votre perspective ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Merci beaucoup. Moi j'étais un des coprésidents de ce groupe, le CCWG-piste de travail 2. C'était un groupe de travail

intercommunautaire. Donc le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité. Donc Milton nous a indiqué que l'ICANN est responsable par rapport à toute la communauté. Greg vous a expliqué ce qui s'est passé pour la juridiction.

Il y avait beaucoup de sous-groupes. Droits de l'homme et ainsi de suite. Donc différents aspects de responsabilité ont été gérés dans le cadre de cette piste de travail 2. Responsabilité donc. Et pour votre information, la piste de travail 2, le rapport final n'est pas encore adopté. Nous espérons que tous les SO et les AC, les organisations de soutien et les comités consultatifs, ratifieront cela lors de cette réunion. Tout n'a pas encore été ratifié ; tout le monde n'a pas encore ratifié ces rapports. Le Conseil d'administration normalement devrait adopter si sont d'accord. Et je pense qu'ils sont d'accord, qu'ils sont d'accord là-dessus. Nous avons travaillé avec eux à ce niveau.

Donc après la transition, il n'y aura pas d'autres relations avec le gouvernement américain, plus de relations avec le gouvernement américain, uniquement des relations avec la communauté. Et vous pouvez absolument je ne dis pas contrôler, mais suivre ce qui se passe, et vous pouvez donner votre opinion.

Pour information, la communauté peut remettre en cause, remettre en question le Conseil d'administration, même rejeter des administrateurs et le Conseil d'administration et le budget. C'est extrêmement important.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Tijani. Je vais donner la parole à une troisième personne de notre communauté, M. Sébastien Bachollet, qui parfois ne fait pas partie du consensus, il n'est pas toujours d'accord avec tout. Sébastien, je te donne la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Bon. Ce n'est pas souvent que je prends la parole. Merci beaucoup, Olivier. Sébastien Bachollet au micro. Membre de l'ALAC, donc représentant l'organisation At-Large européenne.

J'ai été membre du Conseil d'administration à une époque, 2010 à 2014. Donc on parle de responsabilité.

Et vous avez entendu parler de la piste de travail 1, 2. Pour le moment, on est au milieu du chemin. On n'est pas encore arrivé. On n'a pas encore totalement accepté la piste de travail 2, qui est une partie importante de la responsabilité, mais pour la première partie, je crois que nous essayons toujours de trouver un équilibre, un équilibre véritablement pratique, pas théorique. Donc, c'est difficile à atteindre comme cible parce que ce matin vous avez peut-être entendu à la cérémonie d'ouverture, Goran le PDG pris la parole en tant que PDG, président-directeur général.

À une époque, c'était président et PDG de l'ICANN. Pour moi, c'est un grand changement. Donc il s'occupe du personnel uniquement, des fonds, mais il ne parle pas au nom de l'ICANN. Il ne parle pas au nom de l'organisation ; il est simplement PDG de l'organisation ICANN.

Vous voyez ? Donc il est à la tête du personnel.

Donc je ne sais pas si c'était vraiment une idée qui provenait de la piste de travail 1 ; donc il faut être prudent. Parce que le risque, c'est qu'il n'y a plus de voix à l'ICANN. Qui est porte-parole de l'ICANN ? Est-ce qu'il y a 100 000 voix ? 100 000 porte-paroles qui parlent au nom de l'ICANN ? C'est très complexe. C'est pour cela qu'il nous faut une piste de travail, la piste de travail 2 pour vraiment répondre aux questions de responsabilité. Et ça demande donc encore plus de travail à l'avenir.

BRUNA SANTOS :                      Donc je poursuis...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :      Ça répond bien à votre question, j'espère ? Donc on est responsable envers vous.

BRUNA SANTOS :                      Donc on parle de l'EPDP beaucoup. Je ne sais même pas ce que c'est.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :      Eh bien, l'EPDP, c'est le processus de développement de politiques accéléré qui doit régler le problème avant même que l'ICANN existe, ça fait plus de vingt ans.

**BRUNA SANTOS :** Donc nous allons donner la parole à quelqu'un qui va nous dire qu'est-ce que c'est qu'un PDP. Processus de développement de politiques. Un PDP c'est ce que fait la GNSO, l'organisation de soutien aux noms génériques, et nom de domaines génériques.

**OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :** Et c'est accéléré. Donc il y a véritablement un calendrier. Parfois, ça a pris des années pour développer des politiques. Là, on a dépassé très souvent plus d'un an. Ce PDP accéléré doit aller très vite. Et c'est difficile de travailler à cet EPDP. Vous allez les voir ; il y a quelques personnes qui peuvent dire qu'ils sont fatigués et qu'ils doivent faire beaucoup, beaucoup, et se réunir très souvent. Je les vois très enthousiastes ; je crois qu'ils dorment un peu après le repas.

Plus sérieusement, ce PDP accéléré- vous avez un micro. Vous voulez nous dire quelque chose ?

**FARZANEH BADII :** Oui. Eh bien, tout d'abord, je ne veux pas être critique, mais j'aimerais montrer aux nouveaux venus que l'on peut être relativement radical à l'ICANN. Donc ça, c'est une introduction interactive, mais les interactions sont avec qui ? Olivier, vous êtes la personne qui a parlé, parlé, parlé, et qui a donné la parole aux experts. Mais il n'y avait pas d'interaction avec les nouveaux venus. Donc vraiment, c'est un des problèmes qui existent à l'ICANN parce que si vous n'êtes pas toujours



engagés avec la résolution des problèmes, eh bien, vous pouvez difficilement participer au processus. Mais la meilleure manière d'interagir, d'avoir des interactions, c'est de s'engager dans le développement de politiques.

BRUNA SANTOS : Je vais vous expliquer une chose ; on est un petit peu en retard. C'est pour ça qu'on accélérât un petit peu.

FARZANEH BADI : Donc je ne devrais pas vous critiquer alors. Vous avez parlé du EPDP et vous avez travaillé à cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui.

FARZANEH BADI : Ce processus de développement de politiques accéléré analyse les politiques par rapport aux bureaux d'enregistrement et titulaires de noms de domaine. Lorsque vous voulez enregistrer un nom de domaine, vous devez donner votre identité et des informations personnelles. Votre nom, votre adresse e-mail, votre adresse physique, postale, numéro de téléphone, et ainsi de suite. Donc pendant longtemps, ces informations étaient collectées et publiées et tout le monde pouvait y avoir accès. Quelqu'un, qu'il soit malfaisant

ou non, qu'il soit criminel ou non, pouvait avoir accès à vos coordonnées, à votre adresse e-mail, très facilement, votre adresse postale, et pouvait venir voler votre chien s'il le voulait. Donc ça posait vraiment un problème de vie privée, de respect de la vie privée. Pendant 20 ans, nous avons essayé, en tant qu'unité constitutive des entités non commerciales à faire en sorte que la vie privée soit respectée dans le cadre du système WHOIS. Il y avait les services d'anonymisation qui existaient, diverses solutions. On pouvait demander aux bureaux d'enregistrement et acheter véritablement l'anonymisation et l'entiercement des données. C'est très sensible, ces points.

Nous n'avons pas gagné cette guerre. Ce fut public jusqu'à ce que les lois de protection des données d'Europe rentrent en vigueur, il y a de cela deux ans. En fait, c'est en mai il y a deux ans qu'ils ont commencé à débattre. Nous avons eu deux ans pour voir comment nous pouvions rentrer en conformité avec ces lois. Et maintenant que la loi est entrée en vigueur, l'ICANN doit réagir et avoir un contrat avec les bureaux d'enregistrement, un contrat un petit peu différent avec les bureaux d'enregistrement et demander aux bureaux d'enregistrement de ne plus rendre publics les coordonnées des personnes, les titulaires de noms de domaine ; ce qui est tout à fait positif.

Les informations privées qui sont dans le WHOIS sont très importantes pour certaines des fonctions, par exemple pour les forces de l'ordre. Les forces de l'ordre peuvent utiliser - non, je plaisante. Il y a des problèmes de cyber sécurité qui existent. Donc il faut trouver

l'équilibre. Qui peut avoir accès à ces données privées. Il y a des données qui sont véritablement nécessaires pour enregistrer votre nom de domaine. Donc ça, ce sont des questions que nous essayons de résoudre. Et on essaye de trouver une politique parce que ces données sont des informations personnelles qui ne sont pas visibles maintenant, mais quels sont les éléments, les données que nous devons collecter ? Des informations personnelles limitées ? Et qu'est-ce qui doit être invisible ? Non public ? Caché donc ? Pas l'adresse courriel, l'adresse e-mail ? On pourrait retirer ça du WHOIS.

Donc l'EPDP c'est différents groupes de parties prenantes qui ont des intérêts conflictuels parfois et qui débattent de ces questions d'informations personnelles collectées et de comment certains utilisateurs ont un intérêt légitime et s'ils pourraient avoir accès à ces données, et ainsi de suite. Donc nous sommes au début de notre travail. Et ça fait deux mois que l'on travaille déjà. Attention. Mais nous sommes toujours en train de parler de l'objectif de la collecte de ces données personnelles.

Quel est l'objectif pour l'ICANN que de collecter ces données ? Donc l'objectif, ce n'est pas encore finalisé tout cela. Je crois qu'aujourd'hui il va y avoir une séance qui va se consacrer à cela, et revoir la politique accélérée EPDP. Mais je crois que j'ai couvert à peu près tout.

C'est un aperçu que je vous donne, bien entendu. Est-ce que je peux vous parler de nos valeurs ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Vous avez 30 secondes.

FARZANEH BADI : Eh bien, qu'est-ce qui est important pour les entités non commerciales ? Les informations personnelles doivent être protégées, doivent rester cachées. L'accès à ces données devrait être limité. Et c'est ce pour quoi nous nous battons. Cela fait partie de nos valeurs, de notre point de vue. La vie privée et son respect viennent en premier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Bien. Nous allons maintenant donner la parole à Alan Greenberg pour une vision semblable, mais différente.

ALAN GREENBERG : Je vais essayer d'être rapide pour vous présenter mon opinion. Et je voulais me focaliser sur les différences et pourquoi ces différences existent. Le RGPD indique que si vous diffusez des informations qui sont des informations personnelles et que vous le faites de manière raisonnable, il risque d'y avoir des amendes que vous risquez de devoir payer ; 20 millions d'euros ou 5 % de votre chiffre d'affaires. Donc voilà. Ça peut s'appliquer différemment.

Si vous regardez les compagnies qui dans un chiffre faire d'un milliard d'euros, 5 %, ça fait pas mal. Donc les parties contractuelles vont fournir ces données, ils vont distribuer ces données. Il y a beaucoup de

choses qui sont en jeu. Et c'est une marge importante de leurs revenus. Si vous donnez 5 % de votre revenu, si vous recevez une amende et qu'elle s'élève à 5 % de votre revenu, ça fait beaucoup. Donc cela est pour les bureaux d'enregistrement.

Si vous regardez les autres parties, les personnes qui ont des marques déposées, des marques commerciales, ils veulent être surs qu'ils peuvent exercer les politiques de l'ICANN leur permettant d'avoir un système pour remédier en cas de violation de marque et comment nous assurer que quand on n'a pas ces informations WHOIS, cela va fonctionner.

Les personnes du secteur des services des forces de l'ordre, les techniques qui sont utilisées pour combattre les attitudes malveillantes, le phishing, et le courrier pourriel qui est la meilleure manière de distribuer des virus et des systèmes donc malveillants. Donc nous ne savons pas maintenant l'impact que ces changements dans le WHOIS vont avoir dans le futur.

Donc At-Large a certains soucis dans ce sens. Les personnes qui utilisent un navigateur savent que, des fois, on va vous indiquer qu'un site est dangereux ; c'est ce que fait le système de réputation que permet d'avoir le WHOIS. Donc sans le WHOIS, nous ne savons pas très bien ce qui va se passer. C'est une nouvelle perspective qui s'ouvre et nous savons qu'il y a beaucoup de possibilités.

D'un point de vue d'At-Large, nous pensons que les titulaires de noms de domaine ont un rôle à jouer important, mais qu'aussi les 4 milliards

d'utilisateurs doivent être protégés. Chacun a sa propre perspective. La question est d'arriver à équilibrer les intérêts. Ce qui doit être dit ici, c'est que la publication non discriminée des données et des coordonnées de contact du titulaire de noms de domaine permet plus facilement de pirater des domaines ou de mener à bien certaines actions malhonnêtes. Donc nous pensons que ces coordonnées doivent être maintenant- les gens s'étaient habitués à ce que tout cela soit à leur disposition. Ça ne va plus être le cas, mais je pense que c'est une bonne chose pour les titulaires de noms de domaine et les gens vont devoir s'habituer.

Il doit y avoir un accès pour les forces de l'ordre à ces données, mais c'est ce que nous devons voir maintenant et organiser. Nous devons voir les politiques qui vont gouverner cet accès. Et il faut qu'il y ait une étape deux du processus du EPDP où nous allons définir une politique pour régler l'accès à ces données, ces coordonnées.

GREG SHATAN :

Je suis un observateur du EPDP. Ce qui veut dire que je peux observer, mais pas parler. Je ne peux pas prendre la parole. Et voilà. Donc certains sont un petit peu contre ce système, mais en tout cas c'est comme ça que ça fonctionne.

Heureusement, personne n'a suggéré que l'on ait un accès indiscriminé aux données WHOIS. Le problème avec le RGPD c'est justement cela. En tout cas, la conformité avec le RGPD est une nécessité sine qua non de ce processus, et certains voudraient que

l'on ait six niveaux de conformité pour éviter toute manière d'être près de la fiabilité. Mais ici, la conclusion c'est que le WHOIS est un des piliers d'ICANN et un des piliers du système de noms de domaine ; le RGPD c'est la réglementation des données personnelles, bien sûr. C'est la confidentialité, et c'est cela.

Il faudrait voir maintenant comment on peut gérer l'accès aux données. Tout cela n'est pas simple, mais finalement comme Alan a dit, je pense qu'on va trouver un équilibre.

ALAIN GREENBERG : Il y a des personnes qui proposent que l'on ait un accès indiscriminé, mais ces personnes ne vont pas gagner.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Plusieurs personnes ont pris la parole ici, et vous avez entendu que les opinions sont différentes. C'est la même chose pour le PDP accéléré. Il y a un délai ; les choses doivent être faites à une certaine date butoir. Les discussions de WHOIS existent depuis que ICANN existe aussi. Donc Bénin si vous voulez, on avance.

BRUNA SANTOS : Oui, nous allons laisser ces discussions politiques de côté et nous allons passer à la gouvernance et à la structure. Et je voudrais savoir les personnes qui participent à ce travail de EPDP, elle est que vous pouvez lever la main de façon à devenir un contact pour nous tous ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous avons Robin qui est ici.

ROBIN GROSS : Est-ce que vous m'entendez? Bonjour. Je suis Robin Gross. J'appartiens aux utilisateurs non commerciaux. Et je travaille dans le domaine des nouveaux gTLD, des procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD. C'est un groupe de travail qui s'occupe des règles et des processus pour les applications pour les nouveaux domaines de premier niveau.

Il y a donc une politique qui a été adoptée en 2012, lors du dernier cycle, parce que le dernier cycle a commencé. Il y a eu des nouvelles candidatures qui ont été traitées pour que des nouveaux gTLD soient placés dans la racine. Maintenant on analyse les règles et ces processus et on essaie de voir ce qu'il faut changer pour la prochaine fois, c'est-à-dire les problèmes qui avaient surgi, les difficultés qui doivent être abordées.

Donc ce groupe de travail est divisé en cinq pistes de travail différentes. Chacune aborde différents types de problèmes légaux, réglementaires, processus d'objection, noms géographiques. Ça, c'est le groupe de travail<sup>5</sup> qui continue de travailler actuellement et qui essaie de voir un petit peu la question des régions géographiques dans la racine.

Donc si ça vous intéresse, si vous êtes intéressés par la liberté



d'expression, je vous encourage à venir dans l'équipe de travail 5. Venez me voir. Je serais ravi de vous expliquer et de vous en parler un petit peu plus. Merci.

MICHAEL KARANICOLAS : Bonjour. Je suis Michael Karanicolas. J'appartiens au NCUC et j'appartiens au groupe de travail sur la protection des droits et les mécanismes de protection de droits. Ce sont des processus dans l'espace de domaine. Par exemple, si vous avez Adidas.com et si une personne a voulu enregistrer ce nom, Adidas ne va pas être content. Et donc il y a un système pour permettre de protéger le nom de votre marque. Et par exemple la même chose pour des gens qui veulent créer des noms de domaine avec des noms de marque mal écrits. Il y a des mécanismes de protection pour permettre au titulaire ou propriétaire de marque de défendre leur marque et leur nom de domaine. C'est une question de confidentialité, de sécurité.

Donc si ça vous intéresse, vous pouvez venir nous voir. Merci.

BRUNA SANTOS : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a un autre représentant ici d'un autre groupe ? Greg.

GREG SHATAN : Je travaille au niveau du groupe de mécanismes de protection et j'appartiens aussi à l'équipe du groupe de travail numéro 5. c'est ce

qu'on appelle plutôt une piste de travail 5. J'aurais bien aimé qu'on soit une équipe, mais bon, c'est comme ça que ça s'appelle.

Et je participe aux travaux de ces deux groupes, et j'ai mes propres propres perspectives du point de vue de l'utilisateur final puisque c'est de cela que nous parlons ici.

Avec la perspective des noms géographiques, il y a quelque chose de très divers. Certains pensent que l'utilisateur final tire un bénéfice d'avoir la plus grande capacité pour se présenter au domaine de premier niveau, noms géographiques, et certains pensent que l'utilisateur final va tirer un profit si les termes ayant une signification géographique sont réservés dans ce sens-là pour une utilisation géographique. C'est un aspect intéressant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je ne sais pas si quelqu'un ici travaille dans le domaine de l'utilisation des fonds des ventes aux enchères. Qui c'est qui peut prendre la parole ici ?

ALAN GREENBERG : Je voulais parler d'autre chose, mais si vous voulez, je peux parler de ce que l'on fait avec le fonds des ventes aux enchères associées donc avec le dernier cycle de vente de nouveaux gTLD.

ICANN a mis à la disposition du public de nouveaux gTLD, comme .com et .net, et récemment, en 2012, nous avons commencé un

processus qui a donné lieu à 1200 nouveaux TLD ou domaines de premier niveau. Il y a eu des instances dans lesquelles plusieurs personnes se portaient candidates pour la même chaîne et le même nom. Et une des manières de résoudre cela, c'est en organisant une vente aux enchères pour ce TLD. Cet argent s'est ensuite versé dans un fonds que l'ICANN doit utiliser pour des bons projets. Voilà. Donc nous allons devenir une organisation qui va être financée pour des projets liés à Internet et à la mission de l'ICANN.

Il y a un groupe de travail intercommunautaire qui est en train de décider la façon dont on va utiliser cet argent qui découle de la vente aux enchères, quels vont être les processus, quels types de projet vont être autorisés. Et d'ailleurs, je vais me rendre dans quelques minutes à une réunion de ce groupe. Voilà.

Olivier, vous voulez que je parle de l'autre aspect aussi ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très brièvement.

ALAN GREENBERG : D'accord. Il y a aussi une équipe de révision au sein de l'ICANN qui va faire des révisions de choses spécifiques. Une de ces équipes de révision analyse le WHOIS, les différents types de problèmes liés à WHOIS, pas seulement le RGPD. Et je suis le président de cette équipe de révision. C'est un autre aspect qui permet à tout le monde de participer. Ce groupe est en train de rédiger un rapport préliminaire. Si

ça vous intéresse, vous pouvez lire ce rapport, faire des commentaires, etc.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Un autre groupe de travail intercommunautaire. Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : [...] vous n'avez pas utilisé assez ces services brillantissimes de nos interprètes, et donc je vais vous obliger à écouter avec vos écouteurs du français.

Alors je suis dans le même groupe que Greg et qu'Alan sur l'utilisation d'argent des enchères sur les gTLD. Donc je ne vais rien raconter là-dessus.

Mais je voudrais en profiter pour dire que, à part Milton Mueller dans cette salle, peut-être qu'il y en a un ou deux autres. Je suis le second plus ancien à participer aux réunions de l'ICANN. Et ce que je voudrais vous dire ce n'est pas parce que vous voyez ici des gens qui font tout, qui sont dans dix groupes de travail, qui sont dans plein de trucs, moi j'ai décidé que je vais me concentrer sur deux ou trois activités et que c'était tout. Parce que je pense aussi que c'est une manière de vous laisser la place. Si on en fait trop, nous, vous ne pourrez jamais trouver votre place. Donc, poussez-nous dehors ; on a besoin de ça. Merci.

**BRUNA SANTOS :** Merci beaucoup. Tous ceux qui veulent rentrer dans un groupe de travail ou commencer à participer à l'ICANN, c'est le moment de le faire. Nous allons maintenant vous donner la parole, peut-être pour nous dire comment est-ce qu'on peut devenir un membre plus actif de la communauté par exemple ?

**ELSA SAADE :** Bien. Merci, Bruna. Je pense que j'étais avant à la NCUS et j'étais au niveau du leadership de NCIC pour l'Asie-Pacifique. Et maintenant j'ai été remplacée ; je ne sais pas si cette personne est dans la salle. Maintenant j'appartiens au Conseil de la GNSO et je représente le NCUC.

Au cours de cette année, au niveau du NCUC, nous avons beaucoup appris. Mais personnellement, le comité exécutif du NCUC est beaucoup plus administratif ; lorsque l'on veut participer à des PDP, on va travailler sur le secteur politique plutôt. Le principal point d'entrée, pour moi en tout cas, personnellement, a été à travers les commentaires publics.

Et je vais parler des commentaires publics. Je vais demander à Louise de parler de la façon dont on peut se joindre à un processus d'élaboration de politiques.

En termes de commentaires publics, il y a toujours, comme Alan l'a dit, beaucoup de commentaires publics qui sont là, à la disposition de la communauté pour qu'on puisse prendre la parole et faire des

contributions. Et à travers ces espaces, vous pouvez entendre les différentes unités constitutives. Vous pouvez travailler avec d'autres membres d'autres organisations et développer les commentaires publics sur des thèmes très spécifiques.

Par exemple, parlons de l'utilisation des fonds des enchères. Il y a un rapport initial qui a été présenté au commentaire public. Un membre d'une unité constitutive non commerciale peut dire, je suis intéressé par ça, mais je n'y connais rien. À ce moment-là, vous pouvez rentrer dans cette page, lire le commentaire public, et vous trouverez un résumé de tout le travail qui a été fait sur les fonds provenant des enchères. Vous pouvez réfléchir, revenir aux statuts constitutifs du NCUC, voir quelles sont les valeurs, y réfléchir et voir s'il y a d'autres membres qui sont intéressés. À ce moment-là, vous pouvez avec eux exprimer votre opinion, l'opinion de votre unité constitutive, à travers ce commentaire public.

Et je trouve ça tellement important parce que ce n'est pas seulement obtenir des connaissances sur un problème, obtenir de plus en plus de connaissances pour mieux comprendre les thèmes et être capable de rentrer dans le détail et se focaliser sur un problème ; c'est beaucoup plus que cela. Ça veut dire une participation, être capable de s'exprimer en tant que nouvel arrivant et être capable d'entrer en contact avec des personnes qui sont à des places de leader. Et ça va permettre- qu'ils vont vous aider à élaborer votre commentaire public de manière adéquate.

Donc vous avez vraiment toute une série de possibilités ici, possibilités d'apprendre et d'agir au niveau de votre communauté. Par exemple, niveau des procédures ultérieures des nouveaux gTLD, il y avait 70 commentaires ; 70 commentaires de l'ensemble de la communauté. Ça demande beaucoup de travail pour le groupe de travail et c'est quelque chose qui va être pris en compte.

Donc, quel que soit ce que vous voulez dire à travers les commentaires publics, faites-le. C'est une manière de prendre la parole et de parler au nom de votre organisation. Voilà. C'est un point d'entrée pour les nouveaux arrivants pour en savoir plus sur certains thèmes, pour pouvoir entrer en contact avec les gens et pour finalement apprendre les politiques qui sont derrière un point, un problème en particulier. Voilà donc c'était autre chose qui me paraissait important à propos des commentaires publics. Je peux répondre à vos questions si vous avez des questions.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Et les individus peuvent aussi présenter des commentaires publics. Ils peuvent le faire à travers une organisation ou directement.

Bien. Je voulais maintenant donner la parole à John Laprise qui va nous parler un petit peu de la perspective d'At-Large.

JOHN LAPRISE : Bien. Je vais être rapide. Je suis John Laprise, de NARALO ; je suis représentant d'ALAC.

Donc nous faisons des commentaires publics à la laque de différentes manières. Lorsque les membres ont une idée, lorsqu'il voit une politique qui semble être très intéressante pour At-Large, pour qu'At-Large s'exprime, on en parle sur une liste de discussion. On arrive à trouver quelqu'un qui a un niveau d'expertise, d'intérêt, qui commence à rédiger une version préliminaire commentaires. C'est un premier jet. Il y a une analyse qui est faite sur ce premier commentaire. Nous obtenons des commentaires sur le commentaire des autres membres de l'ALAC, et cela nous permet de développer des politiques.

Des membres individuels également peuvent commenter en leur nom personnel, par rapport à leur unité constitutive, par rapport à leur groupe régional. Ça peut prévenir de l'Amérique du Nord par exemple. Et étant donné qu'At-Large ne doit pas seulement commentait sur des processus de politiques, nous commentons sur beaucoup d'autres points, sur le roulement de la racine KSK, sur l'ouragan à Porto Rico, les procédures qui ont dû être prises en compte à la suite de l'ouragan de Porto Rico qui a fait beaucoup souffrir Porto Rico. Donc nous travaillons par consensus, en équipe At-Large, et nous tombons d'accord sur certains points et nous les proposons.

ELSA SAADE :

Oui, j'aimerais rajouter quelque chose très rapidement. J'aimerais encourager les nouveaux venus à ne pas hésiter à être des rédacteurs ou des rédactrices, parce que ça, ça vous permet de beaucoup



apprendre. Même si vous ne faites que revoir certains points. N'hésitez pas à rédiger, à vous y mettre, parce que vous avez des groupes de parties prenantes, et je ne parle pas du commentaire individuel, merci de mentionner cela, mais pour les parties prenantes non commerciales, il y a un comité qui revoit les commentaires. Même si vous rédigez quelque chose qui n'est pas tout à fait au point, eh bien, ce sera revu et ces personnes vous aideront à faire en sorte que votre commentaire devienne plus solide. Donc il faut vous y mettre.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est la même chose à At-Large. Donc vous pouvez écrire quelque chose qui soit totalement hors sujet, on vous remet sur la voie et on vous aide. Donc je ne sais pas- je ne vois pas de personnes dans la salle. Il nous reste simplement quelques minutes.

Donc, comment travailler avec d'autres groupes ? Nous en avons parlé un petit peu. L'ICANN est un endroit absolument extraordinaire ; on peut travailler dans les couloirs, on peut communiquer, on peut rencontrer des personnes - ils n'ont pas de garde du corps. Les gens sont accessibles. Et vous pouvez vous exprimer tout à fait facilement. N'hésitez pas à aller voir les personnes, allez arrêter dans les couloirs. Je vous encourage à faire cela. Posez des questions. N'hésitez pas.

BRUNA SANTOS : Et nous avons également un système de bourse, en quelque sorte. Si vous avez travaillé à des PDP, il y a des réunions que nous offrons,

différents appels qui existent, des téléconférences. Et vous pouvez tout à fait nous rejoindre et nous aider et participer sur le site ou hors site.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc, comment devenir les prochains leaders ? Eh bien, il y a souvent des postes qui s'ouvrent, des postes de leadership. Vous avez entendu parler dans les groupes de travail, les groupes de révision, de développement des politiques. Il y a également des postes à At-Large, dans les RALO, pour la sensibilisation. Donc beaucoup de types de postes, mais on n'a jamais assez de personnes, jamais assez de volontaires. En général, ce sont des postes qui ne permettent pas de voyager, mais on a vraiment besoin d'avoir la possibilité de donner plus la voix aux utilisateurs finaux. Donc, ça tourne beaucoup ; on a toujours besoin de nouvelles personnes.

Donc j'espère qu'on a répondu à la plupart des questions. Est-ce qu'il y a quelque chose à quoi on n'a pas répondu ? Et j'espère que vous avez bien obtenu les informations nécessaires durant cette réunion. Je vois une-

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE : Oui. Oui je veux dire encore quelque chose. J'aimerais vous rappeler que si vous voulez poursuivre le débat sur les droits de l'homme et de la femme, eh bien, nous serons dans la salle 119 tout de suite après cette réunion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Un membre du personnel m'a dit comment je peux entrer en contact avec vous. Comment est-ce qu'on peut rentrer en contact avec nous ? NCUC et At-Large. Eh bien, NCUC a un site Web, [ncuc.org](http://ncuc.org), ou on a beaucoup d'informations de disponibles et nous avons beaucoup d'informations sur les nouveaux venus, sur comment s'intégrer. Vous pouvez apprendre beaucoup sur ce site Web. Donc il y a des formulaires également pour devenir membre. Sinon, vous pouvez écrire à l'équipe de leadership, [ncuc@ncuc.org](mailto:ncuc@ncuc.org), donc on peut répondre à vos emails.

Vous avez dit des brochures que vous avez distribuées. Vous avez toutes ces informations. Moi aussi j'ai des brochures pour les différentes régions du monde qui ont différentes adresses e-mail. Vous pouvez contacter le staff à [atlarge.icann.org](http://atlarge.icann.org). Vous avez le personnel d'At-Large qui est là, qui est dans la salle, donc vous pouvez aller voir également. Et il y a un personnel de soutien. Maryam est là, du personnel de soutien de la NCUC. Donc tout le monde est dans la salle et je crois que nous pouvons nous arrêter là puisqu'il n'y a pas d'autre question. J'espère que vous avez apprécié cette séance.

BRUNA SANTOS : Je vous remercie beaucoup d'être venus. Excellent après-midi. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**